

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le trois mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Maires-Adjoint-e-s, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas FOUQUE, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Cédric FAUCHEUX qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Sandrine LOUIS qui donne procuration à Monsieur Olivier FERON, Monsieur Raymond PIGNOL qui donne procuration à Monsieur Philippe JOLY.

Absente : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 24 février 2020

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain LE CUNFF

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27

Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 4 février 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

***Délibération n° CM46/014/2020 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 20 janvier 2020***

**- Prend acte de ces décisions :**

<b>N° décision</b>	<b>Date</b>	<b>Société</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10/2020	30/01/2020	Association « Femmes et Cinéma »	Signature d'une convention de partenariat entre la Médiathèque et Femmes et Cinéma – Diffusion du film « Max » - Le 14/03/2020	150 € TTC
11/2020	03/02/2020	CPCV Normandie	Signature d'un contrat de réservation – Séjour Espace jeunes à Houlgate du 2 au 4 octobre 2020 – CPCV Normandie	1 738.40 € TTC

12/2020	03/02/2020	Groupama Collectivités	Signature d'un avenant pour ordre au contrat d'assurance flotte automobile – Groupama Collectivités	590.26 € TTC
13/2020	03/02/2020	SARL « Echo des Montagnes »	Signature d'un contrat de location avec la SARL « Echo des Montagnes », pour un séjour neige à Seytroux (74) avec 24 enfants de l'A.L.S.H., du 4 au 11 avril 2020	10 452 € TTC
14/2020	03/02/2020	Résidence l'Ogomé – Le Mojon	Signature d'un bon de commande pour l'hébergement de 15 personnes à la Résidence l'Ogomé – Le Mojon – Week-end de l'Espace Jeunes au Puy du Fou du 15 au 17 mai 2020	940.88 € TTC
15/2020	04/02/2020		Augmentation temporaire d'encaisse régie « mixte mairie »	
16/2020	07/02/2020	Société « Initial »	Signature d'un contrat de service location –entretien d'articles textiles et accessoires – Société « Initial » – Années 2020 à 2023	875.73 € TTC / mois
17/2020	07/02/2020	EDF Collectivités	Signature d'un contrat pour la fourniture d'électricité – EDF collectivités – Stade de l'Orangerie – Année 2020	
18/2020	12/02/2020	Société BAL'ECO	Signature d'un contrat de balayage des voies de la commune – Année 2020 – Société BAL'ECO	15 284.50€ TTC

***Délibération n° CM46/015/2020 : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 17 décembre 2019***

- **Prend acte** de ces décisions :

<b>Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal</b>			
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>	<b>DPU</b>
914611910060	AA176/14 Allée de la Mare du Pré	127 000 €	NON
914611910061	AK 268/Rue du Val d'Orge	105 000 €	NON
914611910062	AA165-108/12 Rue Rabuteau	278 000€ dont 10 000€ en mobilier	NON
914611910063	AN 57/4 Rue de la Roche	250 000 €	NON
914611910064	AH104-105/2-1 Rue Ronsard	257 000 €	NON
914611910065	D777/81 Route de Limours	140 000 €	NON
914611910066	AB435/23 Rue Rabuteau	1 €	NON
914611910067	AK 156,157/Rue du Gay Pigeon	70 785 €	NON
914611910068	AB 431/8 Rue Saution	370 000 €	NON
914611910069	AI49/9 Rue du Chemin Vert	275 000 €	NON
914611910070	AD16/Chemin de la Ferme des Maures	270 000 €	NON
914611911071	AK 158-159-279/ Rue du Gay Pigeon	335 491 €	NON
914611910072	AB215-422/12 Rue de Bizon	350 000 €	NON
914611910073	AA186/34 Allée de la Mare du Pré	130 000 €	NON
914611910074	AA 180/22 Allée de la Mare du Pré	135 000 €	NON

914611910075	AK96/15 Avenue d'Egly	230 208 €	NON
914611910076	AK 228/3 Rue de la Pierreuse	265 000 €	NON
914611910077	AH51-52-90-91/7 Allée de la Rocade	275 000 €	NON
914611910078	AN52/41 Rue de la Source	150 500 €	NON
914611910079	AK222-223-224-225-226-227-242-243/5 Rue du Moulin; 1 Rue de la Pierreuse	1 €	NON
914611910080	AH241-353-354/6 et 6 A Rue de la Source	297 000 €	NON
914611910081	AR258-260/24 Résidence du Val	265 000 €	NON
914611910082	AP n° 128-160-162-164/19 A2 Rue Soufflet	405 000 €	NON
914611910083	AK 126/4 Rue du Chemin Vert	180 000 €	NON
914611910084	AN133-134-135-136-137/25 Rue de la Roche-43 Rue de la Source	1 377 630 €	NON
914612010001	AK236,237,238/69A,69B,71A Résidence Cœur de Bourg	3 000 €	NON
914612010002	AA49-45/49 Rue des Corlues	1 050 000 €	NON
914612010003	AP180-183/4 C Route d'Arpajon et 6 Route d'Arpajon	235 000 €	NON
914612010004	AP7/12 Route d'Arpajon	199 500 €	NON
914612010005	AB 227/49 Grande Rue	330 000 € dont 14 400€ (Frais agence)	NON
914612010006	AK 257 et AK 139 (10 m²)/17 Rue du Gay Pigeon	229 500 €	NON
914612010007	AH41/8B Rue des Prés	230 000 €	NON
914612010008	AE247-250/25 B Rue Cerfeuille	625 000 €	NON

## II. FINANCES

### Délibération n° CM46/016/2020 : Tarifs des services municipaux 2020

- Adopte les tarifs des services municipaux proposés ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

2019



2020



#### Location des salles

	Caution			Caution
87 €		Arrhes	87 €	
373 € ou 490 €*	320 €	Utrillo	373 € ou 490 €*	320 €
495 € ou 607 €*	480 €	Sourgens	495 € ou 607 €*	480 €
167 €	700 €	Cuisine	167 €	700 €

\* du samedi matin au dimanche 5h ou samedi matin au dimanche 15h

#### Concessions dans les cimetières

183 €	Concession temporaire (15 ans)	183 €
366 €	Concession funéraire trentenaire	366 €
610 €	Concession funéraire Cinquantenaire	610 €
184 €	Concession cinéraire 10 ans	184 €
356 €	Concession cinéraire 20 ans	356 €
527 €	Concession cinéraire 30 ans	527 €

Chauffage logements communaux

10.25 €	Prix au m <sup>2</sup>	10.25 €
---------	------------------------	---------

Droits de voirie

23.41 €/sem	3.64 €/jour	<b>Benne à gravats</b>	23.41 €/sem	3.64 €/jour
13 €/sem	2.08 €/jour	<b>Echafaudage</b>	13 €/sem	2.08 €/jour

Droits de place

1 jour	55 €	<b>Redevance d'occupation du domaine public (tarif mensuel en fonction du nombre de jour par semaine)</b>	1 jour	55 €
2 jours	110 €		2 jours	110 €
3 jours	165 €		3 jours	165 €
4 jours	220 €		4 jours	220 €
5 jours	275 €		5 jours	275 €
Occasionnel	31 €/jour		Occasionnel	31 €/jour
28 €		<b>Redevance 1 jour par semaine 2 fois par mois</b>	28 €	
273 €		<b>Marchands ambulants (par jour)</b>	273 €	
840 €		<b>Cirques (une semaine maximum)</b>	840 €	

Reproduction badge alarme – Espace Aragon et gymnase

(Prix coûtant)

219 €	<b>Prix par badge</b>	Nouveau calcul (achat du badge + programmation en interne) 27 €
-------	-----------------------	---

Frais de reprographie associations

(prix coûtant)

Associations fournissant le papier

0.01 €	<b>Impression noir et blanc</b>	0.01 €
0.10 €	<b>Impression couleur</b>	0.10 €

Frais de reprographie particuliers (prix coûtant)

0.20 €	<b>Impression noir et blanc A4</b>	0.20 €
0.26 €	<b>Impression couleur A4</b>	0.26 €
0.41 €	<b>Impression noir et blanc A3</b>	0.41 €
0.51 €	<b>Impression couleur A3</b>	0.51 €

Tarifs reprographie doc administratifs

(Tarifs encadrés par le décret n°2015-1342 du 23/10/2015)

Pour les impressions, se référer aux tarifs de reprographie particuliers

0.18 € la feuille	<b>Impression noir et blanc A4</b>	-
2.75 €	<b>Cédérom</b>	-
	<b>Clé USB</b>	9.20 €

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DAUFFY)**

**Délibération n° CM46/017/2020 : Taux d'imposition 2020 : vote des 3 taxes directes locales**

- **Adopte** le taux des 3 taxes directes locales ci-dessous pour 2020 :

	Taux
Taxe d'habitation	10.21%
Taxe Foncière bâti	14.78%
Taxe Foncière non bâti	61.71%

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération n° CM46/018/2020 : Budget Primitif 2020 – Commune – Reprise anticipée des résultats 2019**

- **Décide** de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020, de la manière suivante :

Investissement Dépenses

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – Excédent 2019 : 491 816.53 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – Excédent 2019 : 882 102.95 €

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL, M. DAUFFY)

**Délibération n° CM46/019/2020 : Attribution de subventions aux associations – Année 2020**

- **Vote** les subventions suivantes pour l'exercice 2020 :

Bénéficiaires	2020	
	Proposées	Vote
<b>Subventions aux Associations 2020</b>		
Association Sportive d'Ollainville <i>Subvention exceptionnelle – Tournoi Euro Foot</i> <i>Subvention exceptionnelle – Abri et bancs de touche – Terrain de foot</i>	20 000 2 000 6 372	Unanimité
Association "Le Temps de Jouer"	4 000	Unanimité
Association d'Entraide du Personnel Communal	8 000	Unanimité
Association Paroissiale Ollainville	500	Unanimité
Club de l'Espérance d'Ollainville-La Roche	1 000	Unanimité
Comité des Fêtes	8 000	Unanimité des suffrages exprimés (2 abst. : Mmes CICERON, et BILLARD)
Ecole de Musique Emmanuel CHABRIER	8 000	Unanimité
Comité de Jumelage d'Ollainville La Roche <i>Subvention exceptionnelle – Guy Fawkes</i>	500 500	Unanimité
Les Pinceaux d'Ollainville	1 400	Unanimité
Ollainville Art et Image <i>Subvention exceptionnelle – Kit complet studio</i>	500 1 500	Unanimité
Union des commerçants et Artisans d'Ollainville	1 000	Unanimité

Méthode Margaret Morris	300	Unanimité
Tennis Club d'Ollainville	600	Unanimité
Jeunes Sapeurs-Pompiers		Unanimité
Subvention exceptionnelle – Ordinateur portable	250	
Club Cycliste Ollainvillois	1 500	Unanimité
Epinoche du Val d'Orge		Unanimité
Lâcher de truites	400	
Ecole de pêche	300	
Oll'Play91	400	Unanimité
Culture Nature les N'Hérissons	500	Unanimité
Scouts et Guides de France	500	Unanimité
Amicale des DGS	50	Unanimité
Cadan's 91	500	Unanimité
The Geek Side	150	Unanimité
<b>Subventions aux Etablissements publics communaux 2020</b>		
Caisse des Ecoles	4 000	Unanimité
CCAS	60 000	Unanimité

**Délibération n° CM46/020/2020 : Vote du Budget Primitif 2020 - Commune**

- **Approuve** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020, s'établissant comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 357 474.70 €	5 357 474.70 €
INVESTISSEMENT	2 935 428.14 €	2 935 428.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 292 902.84 €</b>	<b>8 292 902.84 €</b>

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL, M. DAUFFY)**

**Délibération n° CM46/021/2020 : Autorisation de programme n°6 – Révision du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité – Mise à jour n°2**

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme à : 82 142.20 € € TTC

- **Décide** répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2018 :	15 041.00 € TTC
Exercice 2019 :	40 528.20 € TTC
Exercice 2020 :	26 573.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2020 ont été inscrits au Budget Primitif de la Commune.

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération n° CM46/022/2020 : Autorisation de programme n°7 – Construction d'une cuisine centrale – Mise à jour n°2**

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme à : 2 793 868.00 € TTC

- **Décide** répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2018 :	4 800.00 € TTC
Exercice 2019 :	41 904.00 € TTC
Exercice 2020 :	1 755 289.00 € TTC
Exercices suivants :	991 875.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2020 sont inscrits au Budget Primitif de la Commune.

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération n° CM46/023/2020 : Demande d'aide à l'investissement culturel auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la restauration du Pavillon de la Butte aux Grès**

- **Décide** de déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement culturel auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour la restauration du Pavillon du parc de la Butte aux Grès

- **Rappelle** que ce programme fait l'objet d'une inscription en dépense d'investissement au Budget 2020,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibération n° CM46/024/2020 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration du Pavillon de la Butte aux Grès**

- **Sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'attribution d'une subvention au taux maximum pour les travaux de restauration du Pavillon du parc de la Butte aux Grès.

- **Rappelle** que ce programme fait l'objet d'une inscription en dépense d'investissement au Budget 2020,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

**Adoptée à l'unanimité**

**III. ENFANCE**

**Délibération n° CM46/025/2020 : Mise en accessibilité PMR établissement scolaire – Appel à projet – Caisse d'Allocations Familiales – Ecole élémentaire de la Roche**

- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets porté par la Caisse des Allocation Familiales, dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et plus précisément de l'école élémentaire de la Roche.

- **Charge** Monsieur le Maire de signer tout document utile.

**Adoptée à l'unanimité**

#### IV. PERSONNEL

##### Délibération n° CM46/026/2020 : Bilan des formations 2019 – Plan de formation 2020

- **Prend acte** du plan de formation 2020.

##### Délibération n° CM46/027/2020 : Création d'emploi permanent

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Filière : Sociale,  
Cadre d'emploi : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,

Grade : Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

##### Adoptée à l'unanimité

##### Délibération n° CM46/028/2020 : Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

- **Décide** de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections :

##### 1 : BENEFICIAIRES

Cette indemnité pourra être attribuée aux agents relevant des catégories suivantes, exclues du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

<b>Grade</b>	<b>Service</b>
Attaché	Administratif
Attaché principal	Administratif

Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité sera le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*) affecté d'un coefficient multiplicateur de **3,2** de manière à déterminer un crédit moyen par bénéficiaire et par tour de scrutin.

Crédit global : 1 091.70 € (*IFTS de deuxième catégorie*) x coefficient multiplicateur de 3,2 x 3 agents concernés : 12 = 873.36 €

Montant individuel : somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial soit 1091.70 € x 3,2 : 4 = 873.36 €

La somme des montants individuels ne pourra excéder le crédit global ouvert. Ainsi lorsqu'un agent est seul à pouvoir bénéficier de ce dispositif, la somme individuelle allouée pourra être portée au taux maximal possible, c'est-à-dire le quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*), affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.2.

Le montant de l'indemnité varie selon le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions.



Dès lors que les critères ci-dessous servent de fondement à l'attribution de l'indemnité :

- Agent assurant une permanence téléphonique sur la journée, effectuant des rotations dans les bureaux de vote 1 à 2 fois dans la journée afin de s'assurer du bon déroulement du scrutin, assurant les opérations nécessaires à la fermeture du bureau de vote centralisateur, la rédaction des procès verbaux et les opérations connexes réglementaires : montant individuel maximum x 0.4 = 349.35 €

- Agent assurant les opérations nécessaires à la fermeture d'un bureau de vote, la rédaction du procès verbal et les opérations connexes réglementaires : montant individuel maximum x 0.3 = 262.01 €

## 2 : AGENTS NON TITULAIRES

Les agents non titulaires de droit public exerçant des fonctions équivalentes pourront bénéficier de cette indemnité sur les mêmes bases.

## 3 : PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul de cette indemnité.

## 4 : VERSEMENT

Le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales.

## 5 : DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès transmission au contrôle de légalité.

## 6 : CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## Adoptée à l'unanimité

## VI. URBANISME

### *Délibération n° CM46/029/2020 : Dépôt des autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la commune*

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune les autorisations de travaux, d'enseigne, de permis de construire, d'aménager ou de démolir, et de déclarations préalables, pour les travaux sur le patrimoine immobilier prévus au budget 2020.

## Adoptée à l'unanimité

### *Délibération n° CM46/030/2020 : Acquisition de la parcelle AE n° 17 de 1130 m<sup>2</sup> sise Rue du Vieux Chemin*

- **Décide** d'acquérir la parcelle AE n°17 d'une surface de 1130 m<sup>2</sup>, au prix de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

- **Autorise** le classement dans le domaine privé communal.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents qui sera passé devant Notaire. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la Commune d'Ollainville.

- **Dit** que la dépense est prévue au budget 2020.

Adoptée à l'unanimité

## VII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h30



*Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU*

*GiraudEAU*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 18 mars 2020.**